



Le rôle d'élus au Conseil de la Vie Sociale

La société a le devoir de permettre la participation citoyenne des personnes qui ont moins d'autonomie que les autres.

Dans les établissements, cela prend la forme d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) où vous avez une place importante.

Cette formation s'adresse à vous, candidats ou élus des CVS.

Elle explique l'importance du Conseil de la Vie Sociale et le rôle des élus qui y représentent l'ensemble des personnes accompagnées.

Elle donne aussi des informations et des conseils pratiques sur la manière de remplir votre rôle d'élus.

L'objectif est de vous aider à être des porte-paroles efficaces des autres résidents ou autres travailleurs et de proposer des améliorations pour tous.

POURQUOI ?

- > Connaître vos droits collectifs en tant que personnes accompagnées
- > Connaître le fonctionnement d'un Conseil de la Vie Sociale
- > Mieux remplir votre rôle de représentants des autres résidents ou travailleurs

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

- > La formation dure 2 jours
- > Les formateurs s'appellent Anne DUSART ou Fabrice GAUTHERON ou Pauline PAYRASTRE
- > Pour s'inscrire à la formation vous pouvez demander de l'aide aux professionnels qui vous accompagnent
- > Pour vous, la formation est gratuite
- > Elle est payée par votre établissement ou par un organisme qui paye les formations
- > Les prix sont à la page 71

DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

- > Qu'est-ce qu'un Conseil de la Vie Sociale ?
- > À quoi il sert ?
- > Comment il fonctionne ?
- > Qu'est-ce qu'un auto-représentant ?
- > Comment être candidat ?
- > Que faire quand vous êtes élu ?
- > Comment connaître les avis de ceux que vous représentez ?
- > Comment donner l'avis des usagers et défendre leurs intérêts ?
- > Comment rendre compte de votre action à ceux que vous représentez ?
- > Comment vous faire aider et trouver des ressources ?
- > Comment résoudre les difficultés ?

POUR QUI ?

- > Pour des personnes accompagnées (adultes, adolescents) candidates ou élues d'un CVS d'un établissement social ou médico-social
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer
- > Groupe de 8 à 10 personnes
- > Dans cette formation, un professionnel impliqué dans le fonctionnement du CVS doit être présent (élu ou personne ressource)

COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise un document en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux...
- > Il y a des discussions dans le groupe
- > Un professionnel de la structure est présent